L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et paraît tous les jours rue de Chartres, No.* 116, *entre St.-Louis et Conti.*

No 44. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 6 JANVIER 1830. Vol. III.

Conditions:—L'ABEILLE parait tous les jours : le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaitre leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent *six escalins* pour la première fois, et *trois escalins* pour chaque insertion subséquente pour chaque langue, *payable d'avance*, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
des Natchitoches 2de. classe

de 1830—devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 23 Janvier.

PROSPECTUS :—

1	lot de	$10,000		$10,000
1	" "	4,000	"	4,000
1	" "	2,500	"	2,500
1	" "	1,800	"	1,800
1	" "	1,600	"	1,600
1	" "	1,352	"	1,352
5	" "	750	"	4,500
6	" "	550	"	3,300
6	" "	350	"	2,100
156	" "	60	"	9,360
780	" "	8	"	6,240
7800	" "	4	"	31,200
8,760	Lots			$77,052
15,600	Billets blancs.			

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	4,000
2, 1 et 3	2,500
2, 3 et 1	1,800
3, 1 et 2	1,600
3, 2 et 1	1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er 3e. et 4e.. dans quelque ordre se soit, auront droit à 550

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 350

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 60

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à.. 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.

Entiers $4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur.

Le tirage de la 2de. classe de 1830, de 23 janvier
3me. 6 Fév. —
4me. 27 Fév. —
5me. 13 Mars —
6me. 27 Mars —
7me. 10 Avril —
8me. 24 Avril —
9me. 15 Mai —
10me. 5 Juin —

J. B. FAGET.—*Directeur.*
rue de Chartres, No. 118, entre les
29 Sept rues Conti et St.-Louis

AVIS.—JOSEPH T. BAUDUC, annonce à ses amis et au public qu'il a acheté le bateau le FLORIDA et qu'il en est aujourd'hui le seul propriétaire. Le bateau est sous le commandement du capitaine Kemble, le même qui a commandé les bateaux Red River et Natchez.

Le Florida partira Jeudi prochain 3 du courant, et continuera ses voyages pour le Bayou Sarah, et partira les mêmes jours qu'auparavant.

Il saisit en même tems cette occasion pour remercier le public des encouragemens qu'il en a eu jusqu'à ce jour. 1 déc.

Remède de Le Roy,

PREPARE et expédié par le pharmacien Cottin.—ANTIGLAIREUX du Dr. Guillot.

Au magasin d'ANT. MICHOUD, sur la Levée vis-à-vis l'ancien marché.—On trouve au dit magasin des LIQUEURS fines de la Martinique.

1er. sept.

JOSEPH T. BAUDUC offre à vendre à l'amiable sa belle propriété située au faubourg Lacourse, formant un carré long entre les rues Terpsichore, Melpomène, Apollon et Bacchus, ayant 360 pieds à chacune des rues Terpsichore et Melpomène, et 240 pieds sur chacune des rues Apollon et Bacchus. L'ilet est composé de 12 terrains mesurant chacun 60 pieds sur 120, mesure française, sur lequel ilet il se trouve les établissemens qui suivent :

1° Une maison en briques et à étage, mesurant 72 pieds carrés du rez-de-chaussée au plancher, l'étage a quinze pieds, et du plancher de l'étage au plafond, il y a 13 pieds 2 pouces. La maison est divisée en douze pièces avec une galerie tout au tour de 12 pieds de large. Le bas de cette maison forme un carré de 72 pieds avec des divisions en briques; construit exprès pour emmagasiner de la farine, de la graisse, du porc, du bœuf, du whiskey &c. Les produits se conservent parfaitement dans ce magasin. Le grenier de la maison est vaste, et il a été construit solidement exprès pour emmagasiner de la toile et corde d'emballage.

2°. Une bâtisse en briques et à étage, mesurant 52 pieds de long sur 18 de large, avec une galerie de 4 pieds de large sur toute la façade. Cette bâtisse au rez-de-chaussée est divisée en trois pièces: cuisines, chambre à louer et chambre à coucher. Le haut est divisé en 5 chambres à domestiques.

3° Une bâtisse en briques, mesurant 52 pieds sur 12 de large, divisée en 5 pièces, à une des pièces il y a un four, un fourneau pour un alambic, un fourneau pour trois bassines à sirop ou à confitures, et un fourneau sur lequel sont montées trois grandes chaudières.

4° Une bâtisse en briques, servant à fumer les viandes.

5° Une bâtisse en briques, servant de poulailler et pigeonnier.

6° Un magasin à maïs, construit à l'abri des rats, mesurant 22 pieds carrés, la façade sur la rue Melpomène est en briques.

7° Une bâtisse servant d'étable, d'écurie et de remise, mesurant 74 pieds de long sur 22 pds. de large, la façade sur la rue Terpsichore est en briques. Le grenier de cette bâtisse peut contenir 150 balles de foin.

8° 4 bons puits en briques, lesquels donnent de l'eau égale à celle du fleuve.

Cette propriété est entourée d'orangers qui tous rapportent. L'intérieur de cette propriété est planté en orangers doux, pêchers, figuiers, pruniers, grenadiers, plaqueminiers &c. le tout presque en rapport.

A la façade de la maison principale, il y a un très joli parterre orné de toute espèce de fleurs, avec une tonnelle et des vignes en rapports. La cour où sont les bâtisses, est briquetée. Cette propriété rapporte annuellement de 1500 à 2000. Elle est susceptible d'en rapporter davantage. On pourrait y établir presque sans frais une belle savonnerie.

Les personnes qui désirent acquérir cette propriété sont priées de la visiter. 14 déc.

PENSIONNAT POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

L'ETABLISSEMENT de Mde. Evershed pour les pensionnaires et les externes, est toujours fixé à cette maison commode et agréable, rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopalienne.

Les branches suivantes d'une éducation libérale et soignée sont enseignée dans son établissement.

Les langues Françaises, Anglaise et Italienne;	Histoire ancienne et moderne
L'Ecriture;	La géographie;
Grammaire;	Belles Lettres;
Arithmétique;	Le Dessin;
Géographie, avec des cartes et des globes,	La danse, la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées; et par ce moyen réunit le précieux avantage de pratiquer continuelle, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed pénétrée des devoirs que lui impose son état, et désirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande aptitude à remplir leurs engagemens ; elle se croit donc autorisée à promettre aux parens, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de souhaiter pour acquérir une éducation utile et accomplie. 5 Novembre.

Sangsues de France.

REÇUES par le Bolivar du Havre et à vendre par
8 aout. FORESTIER & Co.

AVIS.—Les soussignés ont l'honneur d'informer le public, et leurs amis qu'ils viennent de recevoir par le Talma, un assortiment complet de souliers, de 1re. qualité, pour hommes, femmes et enfants, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

A. BLANCHET & Co.
Rue Condé entre Dumaine et Madison.
22 déc—3

MR. AMEDE GRIGNON, *Maître de Danse*, a l'honneur de prévenir les personnes qui voudraient prendre des leçons, qu'il se transportera à leur domicile. Ses prix seront très modérés. Sa demeure est encoignure des rues Bourgogne et Orléans. 26 déc.

Café

Rue de Chartres et rue St. Louis, (maison Girod,) tenu par
MERLE ET GIRAUDEAU.

LES propriétaires de cet établissement ont l'avantage d'annoncer au public, qu'à l'avenir, indépendamment des vins et liqueurs de toutes qualités dont ils sont munis, on trouvera chez eux, toute la journée, depuis cinq heures du matin jusqu'à dix du soir, du CAFE et du CHOCOLAT d'un gout exquis, ainsi que diverses autres boissons chaudes confectionnées avec le plus grand soin et dignes du palais le plus délicat. Ils osent espérer que ce nouvel effort pour satisfaire tous les goûts, et dont ils doivent l'heureuse idée au zèle de leurs *Bar-Keepers*, leur méritera le patronage des habitués du quartier de la Bourse. 22 déc

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses pratiques, qu'il a transporté son magasin au No. 115, rue Royale, entre Orléans et Ste. Anne, où il offre à vendre les objets suivants, arrivés par les derniers navires venant de France, savoir :

Pâtés de lièvres truffés	Crêtes de coq
Do. de cailles, do.	Saucisses truffées
Do. d'alouettes, do.	Cervelat truffés
Do. de bécasses, do.	Do. sans truffes
Do. de perdreaux, do.	Salmis de bécasses
Do. de poulardes, do.	Lièvres entiers, truffés
Dindes truffées	Do. farcis
Dindons truffés	Cuisses d'oies
Chapons truffés	Jambonneaux
Perdrix truffées	Andouilles de Nantes
Do. sans truffes	Saucissons de Lyon, de Boulogne et Marseille
Do. aux choux	Pâte-Grasse et Croûte-blouge,

Fromages, de Gruyère,
Sardines à l'huile et au beurre,
Moutarde aux truffes,
Vins de toutes les qualités,
Liqueurs fines et mi-fines,
Plaisir des Dames, Crème de café, de cédrat,
Huile de rose, do. d'anis, do. de Vénus,
Eau d'or et d'argent, Rosolio Maraschino,
Extrait d'absynthe, de Suisse,
Fruits à l'eau de vie de toutes espèces,
Do. entiers au sirop,
Gelée de groseille &c. &c.
Confitures assorties de la Havane,

Aussi, un assortiment de Graines de jardinage de l'année 1829.

26 novembre B. TURPIN.

Magasin a l'instar de Paris.

J. GAULHIAC.

Coiffeur, rue de Chartres, No. 176, encoignure Jackson, en face de M. Ferrier,

A l'honneur de prévenir les Messieurs et les Dames, qu'il vient de recevoir de Paris un grand assortiment de faux cheveux concernant son état, tels que nattes (dites fausses queues) longueur 3-4 et au-dessus, touffes à bandeau (moderne) et métalliques à peigne, tours à raie de chair et séparée, toupets, perruques, &c.

PARFUMERIE SUPERFINE.

Cosmetique de crême de rose, d'amande amère et de Perse, en flacon de cristal et porcelaine (modèle des plus nouveaux), savon à la rose et d'amande amère, pommade de concombre (extra fraiche), do. au calimaçon, do. ordinaire, huile antique, et macassar; eau de Cologne, nouveaux et différens flacons eau de Lavande, ambrée et de rose.

Brosses à habits, à tête, et à dents; peignes de différents goûts, d'écaille, à retaper, à relever les cheveux, à chignons et à papillotes; do. en corne de buffle, pinceaux pour la barbe, plaques en argent et garnis en ivoire; boites à barbe, houpes de sagou, &c.

Coëffures, plumes choisies pour do. et pour chapeaux; quelques oiseaux de paradis naturels [de prix] fleurs superfines, &c.

Nota—Son magasin étant disposé pour recevoir les Dames, son autre genre d'ouvrage se fait dans un salon particulier. Il continue à confectionner tout espèce de postiches, suivant le désir des personnes. 20 nov.

LES soussignés viennent de recevoir de Paris, un assortiment de PARFUMERIES dans les goûts les plus élégants, et de qualité supérieure, qu'ils offrent à bon marché. Parmi ces marchandises se distinguent la Crème d'amande amère, les extraits d'odeurs à la mousseline, à la rose, jasmin, miel d'Angleterre, &c., pommades, huile macassar, antique, de Galathé; savon à la rose, à l'amande &c.—Plus : rasoirs de Rodgers, brosses à tête, à habits, à barbe, à dents; bretelles de coton, et de soie; cols faits, pour hommes; cannes à épées et sans épées, cirage du Japon, de Martin et Day. Aussi :—un assortiment général de Postiches tels que Tours, Fausse-queues, Perruques Toupets, &c. P. ROMAIN, & Co.

19 déc Rue de Chartres. No. 182

MAISON A VENDRE,

Rue Royale, à coté de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Cette maison dernièrement bâtie à deux étages est une des plus spacieuses de la ville, elle convient par l'étendue de ses magasins à un négociant qui reçoit beaucoup de marchandises, ou bien pour tenir un hôtel garni. Le propriétaire, Mr. J. F. Girod, voulant prochainement repartir pour France, est dans l'intention de la vendre ou à l'amiable, ou à l'enchère, d'ici au 15 Janvier prochain.

On trouvera Mr. Girod chez Mr. Nicolas Girod, son frère, rue St. Louis; il fera à l'acheteur les conditions les plus favorables. 21 déc

VENTE A L'AMIABLE.

ON vendra à l'amiable, un fonds de magasin de commestibles, situé à l'encoignure des rues Ste. Anne et Bourbon, bien achalandé. Le propriétaire ne s'en défait qu'à cause de son intention de quitter le pays. S'adresser sur les lieux.

22 déc—4

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont reçu par les derniers arrivages de France, les articles suivans, qu'ils offrent à vendre à très bon compte, à leur magasin, encoignure des rues de Chartres et St. Pierre.

Sardines en baril; do. à l'huile;
Do. anchoures; do. crues;
Pates—Lièvre, Perdrix,
Do. Saumon, Cailles,
Do. Foies gras, anguilles
Do. Jambon, Thonne, } Truffes.
Do. Pâtes de Foie,
Do. Galantine, Cervelas
Do. d'oie, civets de lièvre,
Truffes conservées.
Fromage de Gruyère; do. pâte grasse;
Do. Tête de Maure;
Saucissons de Lyon, Marseilles, Boulogne, Arles;
Gelée de Groseille, Raisinet; et, en général, tous les articles d'épicerie.

Aussi :—Fruits conservés, tels que Pêches, Abricots, Fraises, Framboises; Cerises, Prunes, Fruits à l'eau de vie assortis.

Liqueurs assorties, de la Martinique, Bordeaux et Paris;

Crème de Cachou, de Thé, Do. de Coing, &c.

Vins de Champagne; do. Anjou mousseux;

Do. Côte Rotie; do. Chateau Margaux et autres de toutes qualités.

Vinaigre et Moutarde de Maille,

Marasquin, Kirsch-water; Guignolet; Absynthe Suisse.

Venant de donner beaucoup d'extension à leur établissement, afin d'augmenter leur assortiment, ils osent compter sur l'encouragement du public, et particulièrement sur celui des gourmets. Ils vendront en gros et en détail.

19 nov CLAPIER & MICOUD.

SANGSUES.

LE soussigné a reçu de très belles Sangsues par le brick Comet, venant de Gottenburgh. M. JAMBU.

27 nov

LE soussigné offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir :—

5	Deux.	Pots	confitures de	Citrons.
5	do	do	do	d'Icacos.
2	do	do	do	d'Ananas.
8	do	do	do	de Dattes.
2	do	do	do	de Gingembre.
2	do	do	do	de Cédres.
1	do	pots	compote de	Gouyave.

Gelée de Gouyave, Pâte de Gouyave et de Mameys. BERNARD TURPIN.

10 juin. Encoignure des rues Orléans et Royale

Nouvelle pâte pectorale cristalline (du Dr. Moon de Landerneau.)

Cette nouvelle Pâte pectorale, est très agréable au goût, et a l'avantage de remplacer toutes celles connues jusqu'à ce jour ; elle coute 50 pr. 0.0 de moins qu'celle de Reignard. Reçue de France tout récemment et à vendre à la pharmacie du soussigné,

A. FIRONNEAU.

Encoignure des rues de l'Esplanade et Condé, côté du Faubourg, No. 36. 3 nov—3.

Le soussigné reçoit par le navire *Pearl*, maintenant en déchargement les articles suivans qu'il offre à vendre à des prix modérés.

Seringues choisies à boire, avec cites en noyer et Canules en platine.

Seringues à pompe patentées ; un assortiment de boites en carton, et de flacons à l'Emeri.

Orseil de Lyon, Acétate de Morphine,
Ether nitrique, acétique et muriatique.
Pilules de santé du Dr. Frank.
Rob antisyphilitique du Dr. Boiveau de Bordeaux.
Régénérateur de Trouche la Hausse.
Sulfate de quinine. Pâte pectorale de Régnauld.
Briquets oxigénés de Fumade, bandages herniaires.
Bouts de sein en gomme élastique.
Canulles do. do.
Pèse-sels, et Sirops; tamis en soie à tambours
Turbith végétal.
Sirop de Lamoureux.
Racine de Ratanhia.
Do. do. Savonaire.
Jiges de douce, amère, fendues et coupées.
Limes pour les dents etc. etc.

nov. FORESTIER.

JE préviens le public, et particulièrement ceux avec qui j'ai des relations d'affaires, de ne pas confondre mon nom avec celui de Mr. *Manuel Arriza*. Mon intention en fesant cette prière n'est nullement de porter aucun préjudice à M. Arriza, mais comme par la contexture de nos noms il peut m'être nuisible, dans mes intérêts, de ne point désabuser ceux qui sont dans cette erreur, je me vois forcé d'en donner avis au public.

J. G. ARRAIZA,
Demeurant au coin des rues Condé et Dumaine. 21 déc—6t.

DENTISTE.

MR. ALEXANDRE HART offre ses services comme Dentiste, aux habitans de la Nlle.-Orléans : il espère d'obtenir une portion de l'encouragement qu'il a reçu d'eux à son dernier séjour en cette ville. Il occupe un appartement dans la rue du Canal, No. 25, où on le trouvera toute heure. 10 nov—9

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BATON-ROUGE.

Première Classe pour l'année 1830.

Le Tirage aura lieu positivement le Samedi 9 Janvier à 5 heures du soir.

—PROSPECTUS.—

1	Lot de	$3000	est	$3000
1	" "	3000	"	3000
1	" "	2000	"	2000
1	" "	1600	"	1600
1	" "	1200	"	1200
1	" "	1012	"	1012
6	" "	500	"	3000
3	" "	600	"	1800
6	" "	100	"	600
138	" "	30	"	4140
690	" "	8	"	5520
6072	" "	4	"	24288
6924 Lots 10626 Blancs	}	17,550 Billets.		$96160

Ce plan, formé par la permutation de 27 numéros et le tirage de 4, donne 17,550 billets. Il y aura 24 lots avec 3 des numéros sortis, 828 avec 2 des numéros sortis, et 6072 avec un seulement. Pour déterminer le sort des 17,550 billets, 27 numéros, depuis 1 jusqu'à 27, seront mis dans la roue l'un après l'autre, et l'on en tirera 4. Le billet ayant les 1er. 2d. et 3e. numéros sortis immédiatement, et dans l'ordre du tirage, aura droit au lot de $3000

Celui ayant les 1er. 3e. et 2d. numéros sortis, aura droit à 3000

" 2d. 1er et 3e. " 2000
" 2d. 3e. et 1er. " 1600
" 3e. 1er. et 2d. " 1200
" 3e. 2d. et 1er. " 1012

Les six ayant les 2d. 3e. et 4e. numéros sortis dans n'importe quel ordre, chacun 500

Les 6 ayant les 1er. 2d. et 4e. numéros, chacun 300

6 " 1er. 3e. et 4e. " 100
138 " 3e. et 4e. " 30
690 ayant 2 des numéros sortis, 8

Tout billet ayant obtenu un lot, ne peut avoir droit à un autre lot moindre.

Les lots seront payables 40 jours après le tirage, et sujets à la déduction d'usage de 15 pour cent.

J. VIGNAUD.
L. VIDAL, } Administrateurs.

Prix des Billets.

Entiers $4—demis $2—quarts $1.—Livrets de neuf billets (garantis ne pas tirer moins $16) 36 demis et quarts en proportion.

On pourra se procurer des billets au Bureau des Administrateurs.

Rue Bienville, N°. 41, près de l'encoignure de la rue de Chartres.

☞ Tous les ordres renfermant du comptant en des prix de loteries, seront ponctuellement exécutés, en s'adressant à
30 déc. J. VIGNAUD.

GRAINES DE JARDINAGE TRES FRAICHES.

Le soussigné a reçu par le John Linton venant de New York un grand assortiment de Graines de Jardinage, qu'il offre à vendre à son magasin rue Royale, No. 145, entre Orléans et Ste. Anne.

12 déc. BERNARD TURPIN.

PARTI MAKON de chez le soussigné, le 23 du courant, au soir, un nègre américain nommé NESSON ou NELSON, âgé de 20 à 28 ans, haut de cinq pieds trois pouces, mesure française ; il porte une petite boucle à un oreille ; il a la barbe (très-claire. Il portait un pantalon de cotonnade du pays, et une levite de bombazet noir, un chapeau de paille et de gros souliers. Il [illegible] très-bien connu en ville. On donnera une récompense honnête à celui qui le ramènera à son maître, ou le conduira à la geôle. Il se tient fréquemment aux environs des presses à coton. Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur sont avertis de ne point le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi.

STEPHANO ROPOLO.
26 déc—3t. rues Tchoupitoulas et Louis.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

JEAN GUADIZ, chirurgien-dentiste, a l'honneur de prévenir le public qu'il demeure maintenant rue Royale, No. 301, où il continuera à exercer sa profession. 17 déc—3.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, par l'hon. C. Maurian, juge-président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, à la plainte de Victor David sur le bateau-à-vapeur Oregon, j'ai saisi le dit bateau, et par le présent, je somme toutes les personnes y intéressées d'avoir à comparaître dans le délai de quinze jours, pour répondre à la demande du dit plaignant.

déc. L. DAUNOY— Bailal.

Magasin à bon marché.

LE soussigné vient de recevoir de France un assortiment complet des plus belles Verreries, consistant en : Carafes, Verres de tous genres, Porte-Liqueurs, Compotiers et beaucoup d'autres articles ; aussi, quelques caisses de Porcelaines, qu'il peut vendre à très-bas prix. Il a reçu de plus, un assortiment de belles Marchandises sèches de mode et de fantaisie, qu'il donne à très-bon marché.

J. LA SALLE,
15 déc.—15 près du Théâtre St.-Philippe

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR DU PREMIER DISTRICT JUDICIAIRE—*Dans la cause de J. B. De Gruy contre ses créanciers*—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du failli J. B. De Gruy, ait lieu en l'étude de M. Théodore Seghers, notaire public, Samedi 9 Janvier prochain, à dix heures du matin, à l'effet de nommer un autre syndic en remplacement de Marigny Dauterive, décédé, et pour prendre en considération la situation des affaires de la masse.

Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, juge de ladite Cour. Jno. L. LEWIS, Greffier.

Fait au greffe, le 8 Décembre 1829. 6d—3,1p.

Bon Café

A UN DECALIN la livre au magasin d'ANT. MICHOUD, sur la Levée vis-à-vis l'ancien marché. 1er. sept